




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-20878-DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.609**

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : UNIVERSITÉS - ATTRIBUTION DES PRIX DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE -
EXERCICE 2012**

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Heliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Christian LOUIT donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Jeunesse et Vie Etudiante
Maison Aixoise de l'Etudiant

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29/05/12

RAPPORTEUR : M. Christian LOUIT

Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : UNIVERSITÉS - ATTRIBUTION DES PRIX DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - EXERCICE 2012 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, la Ville d'Aix-en-Provence distingue des étudiants méritants sélectionnés par leur établissement respectif en leur octroyant un prix d'une valeur allant de 340 à 170 euros.

Les premières attributions de prix par la Ville d'Aix-en-Provence ne concernaient que les étudiants de la Faculté de Droit, rattachée à l'Université de Paul Cézanne et intégrée depuis le 1^{er} janvier 2012 dans le nouvel établissement Aix-Marseille Université.

En 1996, décision est prise d'élargir progressivement ces distinctions aux autres établissements de la Ville.

Le présent rapport a pour objet de permettre la récompense des lauréats des établissements de l'enseignement supérieur implantés sur le territoire de la commune, pour les travaux qu'ils ont réalisés dans le cadre de leur parcours en master 1, master 2 ou en doctorat. La sélection de ces candidats est opérée par les établissements sur la base de travaux méritants et/ou ayant pour cadre un sujet intéressant la Ville d'Aix-en-Provence ou la Communauté du Pays d'Aix.

Cette année, afin d'être en cohérence avec les changements intervenus sur le paysage universitaire dont le principal résultat de la fusion des trois universités et a donné naissance à Aix-Marseille Université, il a été souhaité de revoir la répartition de ces attributions de prix afin de répartir de manière plus homogène sur les Unités de Formation et de Recherche (UFR) de notre territoire.

Les UFR et instituts concernés sont les suivants :

- Arts, lettres, langues et sciences humaines : ALLSH (ancienne Université de Provence)

- Droit et science politique (ancienne Université Paul Cézanne) et Institut d'Etudes Politiques
- Economie et Gestion (ancienne Université de la Méditerranée)

Ainsi, l'attribution de prix a été recentrée de la manière suivante :

- 5 prix sont attribués à chacun des UFR et institut mentionnés ci-dessus dont un prix à 340 euros et 4 prix à 170 euros, excepté pour le secteur composé de l'UFR Droit et science politique et de l'Institut d'Etudes Politiques qui bénéficie de 2 prix à 340 euros et de 3 prix à 170 euros.
- 2 prix sont attribués à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers d'un montant de 340 euros chacun

Il est à noter qu'en cas d'égalité entre deux ou plusieurs candidats, il sera procédé à une partition du prix en autant de parts que de candidats.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER**, conformément au tableau annexé, les dotations financières aux candidats désignés par leur établissement d'enseignement supérieur
- **DIRE** que la dépense en résultant, d'un montant total de 3910 euros (trois mille neuf cents dix euros), sera imputée au budget de la Ville pour l'exercice 2011 sur la ligne budgétaire 9223-6714-1771 qui présente les disponibilités suffisantes

Répartition des prix de la Ville – Année Universitaire 2011-2012 – Exercice 2012

Unité de formation et de recherche / Et. d'ens. Supérieur	Nombre de lauréats	Répartition des prix	Montant des dotations 2011
Arts, lettres, langues et sciences humaines	5	170 x 4 340 x1	1020
Droit et science politique et Institut d'Etudes Politiques	5	170 x 3 340 x 2	1190
Economie et Gestion	5	170 x 4 340 x1	1020
Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers	2	340 x 2	680
TOTAL	17		3910

2012.609 - UNIVERSITÉS - ATTRIBUTION DES PRIX DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - EXERCICE 2012

Présents et représentés	: 41
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 41
Pour	: 41
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**